

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 déc. 2024

Date d'édition: 18 déc. 2024

Version: 1



Qualität für's Handwerk

7404 Alfa Antirouille MoS2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

7404 Alfa Antirouille MoS2

N° de l'article:

74040300

UFI:

41PG-PAMP-WP09-U5P6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Dérouillant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Alfa GmbH

Ferdinand-Porsche-Str. 10

73479 Ellwangen

Germany

Téléphone: DE: +49 (0)7961-57 99 0 AT: +43 (0)5572-40 99 9 FR: +33 (0)9.86.87.86.05

Télécopie: +49 (0)7961-57 99 25

E-mail: kontakt@alfa-direkt.de

Site web: DE: www.alfa-direkt.de AT: www.alfa-direkt.at FR: alfa-direct.fr

E-mail (personne compétente): E-Mail: contact@alfa-direct.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: FR: +33 03.83.22.50.50

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Aérosols (Aerosol 1)	H222; H229: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	
Danger par aspiration (Asp. Tox. 1)	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS02

Flamme

Mention d'avertissement: Danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 déc. 2024

Date d'édition: 18 déc. 2024

Version: 1



Qualität für's Handwerk

7404 Alfa Antirouille MoS2

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

Kohlenwasserstoffe,C10-C13,n-Alkane,Isoalkane,Cyclen,<2%Aromaten

Consignes en cas de risques physiques

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Consignes en cas de risques pour la santé

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
------	---

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas percer, ni brûler, même après usage.

Conseils de prudence Stockage

P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
-------------	--

Conseils de prudence Evacuation

P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation en vigueur.
------	--

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 64742-48-9 N°CE: 918-481-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457273-39	Kohlenwasserstoffe,C10-C13,n-Alkane,Isoalkane,Cyclen,<2%Aromaten Asp. Tox. 1 (H304) Danger Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) > 8 000 mg/kg ETA (dermique) > 3 160 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) 4 951 mg/L	50 – < 100 %
n°CAS: 75-28-5 N°CE: 200-857-2 Numéro d'index: 601-004-00-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485395-27	isobutane Flam. Gas 1A (H220), Press. Gas (Liq.) (H280) Danger Estimation de la toxicité aiguë ETA (inhalation, gaz) = 658 ppmV	25 – < 50 %
n°CAS: 74-98-6 N°CE: 200-827-9 Numéro d'index: 601-003-00-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486944-21	propane Flam. Gas 1A (H220), Press. Gas (Liq.) (H280) Danger	3 – < 5 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 déc. 2024

Date d'édition: 18 déc. 2024

Version: 1



Qualität für's Handwerk

7404 Alfa Antirouille MoS2

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 106-97-8 N°CE: 203-448-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119474691-32	butane Flam. Gas 1A (H220), Press. Gas (Liq.) (H280) Danger Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) > 4 800 mg/kg ETA (dermique) > 2 400 mg/kg ETA (inhalation, gaz) = 36 ppmV	1 – < 3 %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas d'inhalation:

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise. NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Consulter impérativement un médecin.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pneumonie Oedème pulmonaire Maux de tête Nausée Vertiges Fatigue Provoque une irritation cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Appeler un CENTRE ANTIPOISON. Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Brouillard d'eau mousse résistante à l'alcool Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 déc. 2024

Date d'édition: 18 déc. 2024

Version: 1



Qualität für's Handwerk

7404 Alfa Antirouille MoS2

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. La combustion incomplète et la thermolyse peuvent produire des gaz de toxicité variable. Dans le cas de produits contenant des hydrocarbures, par exemple CO, CO₂, aldéhydes et suie. Ceux-ci peuvent être très dangereux s'ils sont inhalés à des concentrations élevées ou dans des espaces confinés.

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-securistes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8 Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et traitées dans une station d'épuration.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Pour le nettoyage:

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 déc. 2024

Date d'édition: 18 déc. 2024

Version: 1



Qualität für's Handwerk

7404 Alfa Antirouille MoS2

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Observer le mode d'emploi. La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Mesures de protection incendie:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Porter des vêtements de protection appropriés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Respecter les réglementations et les prescriptions légales

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes, Aliments pour humains et animaux

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 2B – Emballages pour aérosol et briquets

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Protéger contre: Gel. Protéger des radiations solaires directes. À conserver au frais et au sec. Respecter les réglementations et les prescriptions légales

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 déc. 2024

Date d'édition: 18 déc. 2024

Version: 1



Qualität für's Handwerk

7404 Alfa Antirouille MoS2

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
VLA (FR)	Kohlenwasserstoffe,C10-C13,n-Alkane,Isoalkane,Cyclen,<2%Aromaten n°CAS: 64742-48-9 N°CE: 918-481-9	① 1 000 mg/m ³ ② 1 500 mg/m ³ ⑤ (hydrocarbures, vapeur C6-C12)
VLA (FR)	butane n°CAS: 106-97-8 N°CE: 203-448-7	① 800 ppm (1 900 mg/m ³)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration 480 min Epaisseur du matériau des gants: 0,45 mm. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite, ventilation insuffisante. Appareil de protection respiratoire approprié: Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: AX. Respecter les limites de port indiquées par le fabricant. Respecter les réglementations et les prescriptions légales

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Respecter les réglementations et les prescriptions légales

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Forme: Aérosol

Couleur: gris foncé

Odeur: Solvant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 déc. 2024

Date d'édition: 18 déc. 2024

Version: 1



Qualität für's Handwerk

7404 Alfa Antirouille MoS2

inflammabilité: Oui

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	Aucune donnée disponible		
Point de fusion	Aucune donnée disponible		
Point de congélation	Aucune donnée disponible		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-40 °C		
Point éclair	-80 °C		
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	0,5 – 9,4 Vol-%		
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité	0,8 g/cm³	20 °C	
Densité apparente	non applicable		
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible		
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible		
Viscosité, cinématique	< 7 mm²/s	40 °C	

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Aérosol extrêmement inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz/vapeurs, toxique. La combustion incomplète et la thermolyse peuvent produire des gaz de toxicité variable. Dans le cas de produits contenant des hydrocarbures, par exemple CO, CO2, aldéhydes et suie.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 déc. 2024

Date d'édition: 18 déc. 2024

Version: 1



Qualität für's Handwerk

7404 Alfa Antirouille MoS2

Ceux-ci peuvent être très dangereux s'ils sont inhalés à des concentrations élevées ou dans des espaces confinés.

Indications diverses

Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Kohlenwasserstoffe,C10-C13,n-Alkane,Isoalkane,Cyclen,<2%Aromaten	n°CAS: 64742-48-9	N°CE: 918-481-9
DL50 par voie orale: >8 000 mg/kg (Ratte)		
DL50 dermique: >3 160 mg/kg (Kaninchen)		
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): 4 951 mg/L 4 h (Ratte)		
isobutane n°CAS: 75-28-5 N°CE: 200-857-2		
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz): =658 ppmV 4 h (Rat)		
butane n°CAS: 106-97-8 N°CE: 203-448-7		
DL50 par voie orale: >4 800 mg/kg (Ratte) OECD 401		
DL50 dermique: >2 400 mg/kg (Ratte) OECD 402		
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz): =36 ppmV 4 h (Ratte)		

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 déc. 2024

Date d'édition: 18 déc. 2024

Version: 1



Qualität für's Handwerk

7404 Alfa Antirouille MoS2

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Kohlenwasserstoffe, C10-C13, n-Alkane, Isoalkane, Cyclen, <2% Aromaten n°CAS: 64742-48-9 N°CE: 918-481-9

CL50: >1 000 mg/L 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

CE50: >1 000 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna)

ErC₅₀: >1 000 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Scenedesmus subspicatus)

CL50: >1 000 mg/L 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))

isobutane n°CAS: 75-28-5 N°CE: 200-857-2

CL50: 91,42 mg/L 4 d (poisson, poisson)

CE50: 69,43 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia)

ErC₅₀: 19,37 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Algæ)

CL50: 91,42 mg/L 4 d (poisson)

ErC₅₀: 19,37 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Algæ)

CE50: 69,43 mg/L 2 d (crustacés, crustacés)

propane n°CAS: 74-98-6 N°CE: 200-827-9

CL50: 49,9 mg/L 4 d (poisson, poisson)

CE50: 69,43 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia)

ErC₅₀: 19,37 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Algæ)

CL50: 49,9 mg/L 4 d (poisson)

ErC₅₀: 19,37 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Algæ)

CE50: 69,43 mg/L 2 d (crustacés, crustacés)

butane n°CAS: 106-97-8 N°CE: 203-448-7

CL50: >1 000 mg/L 4 d (poisson, Fisch)

CE50: =25,2 mg/L 1 d (crustacés, Krebstiere)

CL50: 49,9 mg/L 4 d (poisson, poisson)

CE50: 69,43 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia)

ErC₅₀: 19,37 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Algæ)

CL50: 49,9 mg/L 4 d (poisson)

ErC₅₀: 19,37 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Algæ)

CE50: 69,43 mg/L 2 d (crustacés, crustacés)

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

isobutane n°CAS: 75-28-5 N°CE: 200-857-2

Log K_{ow}: 1,09

propane n°CAS: 74-98-6 N°CE: 200-827-9

Log K_{ow}: 1,09

butane n°CAS: 106-97-8 N°CE: 203-448-7

Log K_{ow}: 1,09

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Kohlenwasserstoffe, C10-C13, n-Alkane, Isoalkane, Cyclen, <2% Aromaten n°CAS: 64742-48-9 N°CE: 918-481-9

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

isobutane n°CAS: 75-28-5 N°CE: 200-857-2

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 déc. 2024

Date d'édition: 18 déc. 2024

Version: 1



Qualität für's Handwerk

7404 Alfa Antirouille MoS2

propane n°CAS: 74-98-6 N°CE: 200-827-9

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

butane n°CAS: 106-97-8 N°CE: 203-448-7

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne vis-à-vis d'organismes non ciblés, car aucun ingrédient ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

16 05 04 * Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

*: Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement

15 01 04 Emballages métalliques

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
--	-----------------------------------	---------------------------	---------------------------------------

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1950 UN 1950 UN 1950 UN 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

AÉROSOLS AÉROSOLS AEROSOLS AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

2.1	2.1	2.1	2.1

14.4. Groupe d'emballage

	-		
--	---	--	--

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions particulières: 190 327 344 625	Dispositions particulières: 190 327 344 625	Dispositions particulières: 63 190 277 327 344 381 959	Dispositions particulières: A145 A167
Quantité limitée (LQ): 1 L	Quantité limitée (LQ): 1 L	Quantité limitée (LQ): Siehe SV277	Quantité limitée (LQ): Y203
Quantités exceptées (EQ): E0	Quantités exceptées (EQ): E0	Quantités exceptées (EQ): E0	Quantités exceptées (EQ): E0
Code de classification: 5F	Code de classification: 5F		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 déc. 2024

Date d'édition: 18 déc. 2024

Version: 1



Qualität für's Handwerk

7404 Alfa Antirouille MoS2

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
Code de restriction en tunnel: (D)		Numéro EmS: F-D, S-U	

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Limites d'utilisation:

Entrée 3, Entrée 28, Entrée 40

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
EN	Norme européenne
ES	Exposure scenario
EWC	European Waste Catalogue
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Standards Organisation
LC ₅₀	Concentration létale médiane
LD ₅₀	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT	persistent, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédictive sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 déc. 2024

Date d'édition: 18 déc. 2024

Version: 1



Qualität für's Handwerk

7404 Alfa Antirouille MoS2

TRGS Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN Organisation des Nations unies

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Aérosols (Aerosol 1)	H222; H229: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	
Danger par aspiration (Asp. Tox. 1)	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	

16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible